

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2010



Document strictement personnel, concernant l'imposition
de M. François Panassac, ne pouvant se substituer
à l'avis adressé par votre perception

DETAILS DES REVENUS		Vous	Conjoint	
Total des salaires et assimilés		29 746	26 122	
Déduction 10 % ou frais réels		-2 975	-2 612	
Salaires, pensions, rentes nets		26 771	23 510	50 281
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés				29 399
Revenus de capitaux mobiliers imposables				14 891
Revenus fonciers nets				-10 700
REVENU BRUT GLOBAL				54 472
CSG DEDUCTIBLE				-1 705
... REVENU IMPOSABLE ...				52 767
*** IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME ***				4 862
Impôt sur le revenu net avant corrections				4 862
IMPÔT TOTAL AVANT IMPUTATIONS			4 862	
Crédit d'impôt RCM 50 %	Déclaré	28 644	Retenu	- 230
Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de				= 4 632
Votre taux d'imposition est de :				6,96 %
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence :				68 375
REPORTS SUR LES ANNEES SUIVANTES				
Déficits fonciers non déduits des autres revenus à reporter sur votre déclaration de revenus fonciers 2010 à souscrire en 2011				1 965
INFORMATIONS INDIQUEES POUR MEMOIRE				
Montant des revenus soumis aux prélèvements libératoires				438
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible				29 399
REVENUS EXONERES (pour mémoire)				
Heures supplémentaires	Déclarées		Conjoint	4 124
Heures supplémentaires	Nettes			3 712
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2010, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2011 est de :				
		Vous	Conjoint	

LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE

M

SITUATION
DU FOYER

CAS

PARTICULIER

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPESDONT ENFANTS
HANDICAPES

RESIDENCE EXCLUSIVE

DONT ENFANTS
HANDICAPESENFANTS MINEURS
OU HANDICAPES

RESIDENCE ALTERNEE

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPESDONT ENFANTS
HANDICAPES

RESIDENCE ALTERNEE

ENFANT MAJEUR
CÉLIBATAIREENFANT
MARIÉPERSONNES
RECUEILLIES HANDICAPÉESPERSONNES
RECUEILLIES
HANDICAPÉESNOMBRE
DEPARTS

2,00



Document strictement personnel, concernant l'imposition
de M. François Panassac, ne pouvant se substituer
à l'avis adressé par votre perception

SUITE DE VOTRE AVIS

Plafond calculé sur les revenus de 2009

3 431

3 431

PAGE 2/2

PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2010

3 431

3 431